

Le 22 septembre 2026.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, présidée par Monsieur le maire André Simard, tenue le 22 septembre 2026, à 19 h, à la salle du conseil situé au 3, rue du Couvent, le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

Sont présents : Monsieur André Simard
 Monsieur Alain Simard
 Monsieur Éric Thibeault
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Claude Bouchard

Sont absents : Monsieur Jean-Daniel Jacques
 Monsieur Daniel Corbeil

Est présente également : Madame Annick Boudreault, Directrice générale /
 Greffière-trésorière

264-2026

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QU'il y a quorum;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur le maire, Monsieur André Simard, déclare la séance ouverte.

265-2026

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Alain Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoptions de l'ordre du jour.
3. Sujets à l'ordre du jour.
- 3.1 Octroi à Somatech inc. d'un contrat de services professionnels pour le contrôle et le suivi environnementale – Réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste entre le 274 et 278.
4. Période de questions.
5. Fermeture de la séance.

266-2026

OCTROI À SOLMATECH INC. D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL – RÉFECTION DE LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 274 ET 278.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean prévoit la réalisation de travaux correctifs sur la rue Saint-Jean-Baptiste, entre les numéros civiques 274 et 278, à l'automne 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux nécessite des services professionnels pour assurer le contrôle et le suivi environnemental du chantier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois propositions de services professionnels ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en mesure d'octroyer le présent contrat de gré à gré conformément aux dispositions applicables de son Règlement de gestion contractuelle numéro 26-456 ;

Il est proposé par Monsieur Alain Simard, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal octroie à Solmatech inc. le contrat de services professionnels pour le contrôle et le suivi environnemental des travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste, entre les numéros civiques 274 et 278, pour un montant de 25 319.98 \$ avant les taxes applicables ;

QUE la dépense relative à ce contrat soit imputée au Règlement d'emprunt numéro 26-457 ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation du présent contrat.

PÉRIODE DE QUESTIONS

267-2026

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 19 h 02

Madame Annick Boudreault,
Directrice générale / Greffière-trésorière

Monsieur André Simard, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».